



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

recherche industrielle

Question orale n° 602

## Texte de la question

M. Bernard Gérard appelle l'attention de M. le ministre du redressement productif sur le Centre européen des textiles innovants (CETI) basé sur sa circonscription. Inauguré en octobre 2012, le CETI est un centre de recherche, d'innovation, de prototypage et de valorisation technologique et industrielle dans le domaine des matériaux textiles avancés et des nouveaux matériaux. Doté d'équipements de pointe, le CETI se place dans les premiers rangs mondiaux des centres travaillant sur les "matériaux textiles avancés" offrant ainsi de véritables opportunités en matière de recherche et d'innovation. La concrétisation de ce projet d'ampleur a été permise par un cofinancement pour les volets investissements et équipements. Après une période de mise en route, plusieurs projets importants de recherche sont actuellement en cours. Les objectifs poursuivis par le CETI entrent pleinement dans la stratégie du plan de reconquête industrielle consacré aux textiles techniques et intelligents. Dans ce sens, la mise en route du CETI, qui n'est effective que depuis l'été 2013, doit être accompagnée afin qu'il puisse pleinement se développer et trouver son équilibre. Aussi, il appelle son attention sur la nécessité de trouver des solutions pour qu'un financement de l'État puisse être apporté au CETI afin d'assurer son avenir. Il le remercie de lui faire part des intentions du Gouvernement à l'égard de cette demande.

## Texte de la réponse

### FINANCEMENT DU CENTRE EUROPÉEN DES TEXTILES INNOVANTS

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Gérard, pour exposer sa question, n° 602, relative au financement du Centre européen des textiles innovants.

**M. Bernard Gérard.** Ma question concerne le Centre européen des textiles innovants établi à Tourcoing, dans la banlieue lilloise. Le Gouvernement a fait des textiles techniques le sujet d'un des trente-quatre plans de la nouvelle France industrielle. Le CETI concrétise cette ambition en permettant l'émergence des textiles de demain, qui seront présents dans notre quotidien, dans la santé, le bâtiment, le sport, les transports et sans doute aussi les objets connectés, cette grande industrie de l'avenir.

Ce centre, qui a coûté 48 millions d'euros en investissement, connaît aujourd'hui un problème quant à son fonctionnement et à son démarrage. Il faut l'aider, et ce, me semble-t-il, dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens sur cinq ans : 3,5 millions d'euros par an sont nécessaires pour qu'il fonctionne. Sur les deux mois de l'an dernier, le centre a réalisé 80 000 euros de chiffre d'affaires. Son objectif est aujourd'hui de 500 000 euros, et il en a déjà réalisé 250 000. De très nombreuses entreprises viennent dans ce centre, nationales comme internationales : nous avons récemment reçu une délégation de Taïwan.

Nous devons trouver une solution. Celle-ci devra être conforme à la législation européenne, qui ne permet qu'un financement public de 50 % sur cinq ans. L'équation est donc complexe mais il existe une solution : faisons du CETI un centre technique industriel, transversal, de nombreuses activités étant concernées.

Je suis dans cette assemblée le président du groupe d'études « Textile et industries de main-d'œuvre » et je suis très préoccupé par la situation du centre de Tourcoing. Il faut que nous nous asseyions autour de la table et que nous trouvions une solution. Elle est juridique autant que financière. Je souhaite vous dire ma volonté de participer à la recherche de cette solution, car la situation pourrait être dramatique si nous n'apportons pas une réponse immédiate.

**M. le président.** La parole est à Mme la Secrétaire d'État chargée du numérique.

**Mme Axelle Lemaire**, *secrétaire d'État chargée du numérique*. Monsieur le député, vous appelez l'attention de M. le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique sur le Centre européen des textiles innovants, installé dans votre circonscription. Inauguré en octobre 2012, il s'agit d'un centre de recherche, d'innovation, de prototypage et de valorisation technologique et industrielle dans le domaine des matériaux textiles avancés et des nouveaux matériaux. Doté d'équipements de pointe, le CETI se place aux premiers rangs mondiaux des centres travaillant sur les matériaux textiles avancés, offrant ainsi de véritables opportunités en matière de recherche et d'innovation.

La concrétisation de ce projet d'ampleur a été permise par un cofinancement des volets investissement et équipement. Après une période de mise en route, forcément difficile, plusieurs projets importants de recherche sont en cours. Les objectifs poursuivis par le CETI entrent pleinement dans la stratégie du plan de reconquête industrielle consacré aux textiles intelligents et techniques. Aussi, la mise en route du CETI, qui n'est effective que depuis l'été 2013, doit être accompagnée, afin que ce centre puisse pleinement se développer et trouver son équilibre. Nous partageons vos objectifs à cet égard.

Vous savez que ce dossier a nécessité une forte implication des acteurs locaux, Lille Métropole Communauté urbaine et région Nord-Pas-de-Calais, en vue d'accompagner les investissements immobiliers et matériels nécessaires à sa concrétisation. L'État a également été présent aux côtés des collectivités locales depuis le début du projet : pour participer à son financement, il a investi 5 millions d'euros dans le volet immobilier et 2 millions dans le volet matériel, soit 7 millions au total.

Depuis lors, l'État et les collectivités locales continuent d'œuvrer ensemble pour soutenir ce dossier et assurer son ancrage dans le paysage européen, voire mondial : soyons ambitieux pour l'innovation en fibres textiles !

Pour cela, l'ensemble des financeurs se rencontre régulièrement, vous le savez, afin d'identifier de manière collégiale les actions à mener. La dernière rencontre a eu lieu à Bercy, au ministère de l'économie, le 12 mars dernier. À cette occasion, l'État a rappelé son attachement au projet et, plus largement, au développement de la filière textile française. Le textile technique présente une opportunité réelle pour notre industrie car il dispose d'atouts importants, en particulier un positionnement remarquable au plan européen et international, avec un chiffre d'affaires de plus de 5 milliards d'euros par an. Notre pays est le deuxième producteur mondial, derrière l'Allemagne et devant l'Italie et l'Angleterre.

C'est pourquoi l'État expertisera la demande de financement du CETI, estimée à 600 000 euros au titre de l'année 2014. Il convient que les deux organismes, l'Institut français du textile et de l'habillement et le CETI, travaillent ensemble à la conquête de nouveaux clients, et non l'un contre l'autre. Soyez assuré, monsieur le député, de l'engagement de l'État à vos côtés.

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Gérard, très brièvement...

**M. Bernard Gérard.** Je vous remercie, madame la secrétaire d'État, pour cette réponse très complète. Nous sommes face à un défi important. Je vous demande également d'expertiser la solution du centre technique industriel, car c'est une des réponses qui nous permettra de mieux financer cet organisme.

Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Gérard](#)

**Circonscription :** Nord (9<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 602

**Rubrique :** Recherche

**Ministère interrogé :** Redressement productif

**Ministère attributaire :** Économie, redressement productif et numérique

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [1er avril 2014](#), page 2873

**Réponse publiée au JO le :** [16 avril 2014](#), page 2515

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [1er avril 2014](#)